

## Nos trois catégories de membres actifs

*L'Assemblée générale du 7 décembre 2012 a confirmé nos 3 catégories de membres actifs qui se distinguent par l'éventail des droits et par le niveau de la cotisation annuelle.*

### Individuel

#### **cotisation annuelle 70 €**

---

Cette adhésion donne les droits suivants :

- participation à la vie de l'association (groupes de travail, vote en AG...);
- accès à l'espace réservé aux adhérents (annuaire, blog personnel, Lettres et autres contenus ADELI) sur le site [www.adeli.org](http://www.adeli.org) ;
- participation aux rencontres mensuelles « Autour d'un verre » ;
- réception de la revue trimestrielle « La Lettre » sous la forme souhaitée (papier et/ou électronique) ;
- tarif préférentiel pour l'acquisition d'ouvrages publiés par ADELI et la participation à des événements organisés par ADELI ;
- tarif préférentiel pour la participation à des événements organisés par des associations partenaires d'ADELI.

Cette catégorie convient aux salariés qui ne peuvent faire adhérer leur entreprise ainsi qu'aux étudiants et aux seniors.

### Professionnel

#### **cotisation annuelle 120 €**

#### **(nette sans taxes)**

---

Cette adhésion donne les droits (supplémentaires à ceux de l'adhésion individuelle) suivants :

- mention sur le site [www.adeli.org](http://www.adeli.org) de l'entité professionnelle (logo, marque, texte de présentation, lien vers le site de l'entité) ;
- annonce de ses événements.

Cette catégorie convient aux consultants indépendants.

### Collectivité

#### **cotisation annuelle 240 €**

#### **(nette sans taxes)**

---

Cette adhésion donne les droits (supplémentaires à ceux de l'adhésion professionnelle) suivants :

- inscription de plusieurs correspondants, appartenant à cette collectivité, (toutefois pas plus nombreux que les doigts de la main !); chaque correspondant dispose des droits individuels.
- autorisation de diffusion les articles de la Lettre sur l'intranet de la collectivité ;
- utilisation des publications d'ADELI (en citant la source) dans le cadre des activités professionnelles de la collectivité.

Cette catégorie convient aux grandes et moyennes entreprises.

### Établissement d'enseignement

#### **cotisation annuelle 168 €**

#### **(nette sans taxes)**

---

ADELI consent une remise de 30 % aux collectivités qui sont des établissements d'enseignement.

Cette catégorie convient aux écoles, aux universités et aux organismes de formation.